

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 DEC. 2006

Conseil Général Haut-Rhin

Rapport du Président

Commission Permanente du 08 DEC. 2006

Service instructeur
Direction de la Solidarité

N° 6e/11806

Service consulté

SOLIDARITE ASIE AVENANT N°2

Résumé : *Le présent rapport constate la réalisation de l'action Solidarité Asie et prolonge par avenant la durée initiale de la convention jusqu'au 31 décembre 2006.*

La mise en œuvre de la convention signée en 2005 entre le Département du Haut-Rhin, l'Association des Maires du Haut-Rhin et Aide et Action pour son intervention en Asie du Sud Est permet de prendre acte, aujourd'hui, de la réalisation du projet.

La Commission de suivi, composée de nos collègues Brigitte KLINKERT et Jean-Louis LORRAIN et le représentant de l'Association des Maires a pris connaissance des réalisations attestées par l'Association, lors de sa réunion du 17 novembre dernier, décrites dans le tableau ci-après :

Infrastructures et équipements	Quantité prévue	Nombre de réalisations au 30 octobre 2006	Montant financier réalisé au 30 octobre 2006	Montant total de l'aide des Collectivités du Haut Rhin	
Rénovation des bâtiments scolaires	35	21	108 229	36 750	105 438
Construction des centres d'accueil	27	49		47 250	
Construction de sanitaires (toilettes communautaires)	35	21		18 375	
Réservoirs d'eau	35	21		3 063	
Désalinisation et sources d'eau	25	20 villages	71 923	87 500	
Matériel pédagogique, fournitures pour les centres d'accueil et matériel de sensibilisation	-	38 kits	29 823	12 487	
Total général			209 975	205 425	

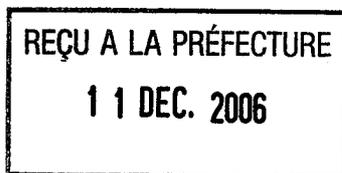
Le programme d'intervention d'Aide et Action a mis l'accent sur la réalisation de centres d'accueil au nombre de 49 au lieu de 27, dans la planification initiale, et moins sur celle de bâtiments scolaires, 21 au lieu de 35, pour répondre précisément à l'évolution des besoins des villages.

Je précise que la réalisation de ces centres d'accueil, destinés aux enfants de 3-6 ans, entre très directement dans l'objectif poursuivi par le Conseil Général qui visait à relier son aide à ses compétences en direction de l'enfance.

Je vous propose de constater le détail des interventions tel que figurant ci-dessus et arrêté à la somme de 205 425 €, résultant de l'aide cumulée du Conseil Général et des communes associées.

Le projet d'avenant ci-joint, qu'il conviendrait de m'autoriser à signer, constate ces réalisations, le nombre de villages concernés et prolonge la durée de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2006 pour en permettre le règlement du solde.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Avenant N° 2 à la CONVENTION DE PARTENARIAT

REÇU A LA PRÉFECTURE
11 DEC. 2006

ENTRE

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, agissant en exécution d'une délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 et de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 2006,

L'Association des Maires du Haut-Rhin, représentée par Monsieur René DANESI, Président de l'Association,

D'UNE PART

ET

L'Association Aide et Action, ayant son siège à 53 Bd de Charonne, 75545 PARIS représentée par Monsieur Jacques LEMARECHAL, Vice-Président de l'Association Aide et Action,

D'AUTRE PART

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

Le présent avenant N°2 :

- prolonge la durée de la convention initiale qui a pris effet le 8 juillet 2005 jusqu'au 31 décembre 2006.
- retient le détail des infrastructures et équipements pris en compte dans le cadre du montant global de la convention de 205 425 € précisé ainsi qu'il suit :

Infrastructures et équipements	Quantité
Rénovation des bâtiments scolaires	21
Construction des centres d'accueil	49
Construction de sanitaires (toilettes communautaires)	21
Réservoirs d'eau	21
Désalinisation et sources d'eau	20

- intègre à la liste des villages bénéficiaires de l'aide mentionnée en annexe 2 de la convention initiale, les villages de KEELANIPPATHUR, ANNAPPANPETTAI, MULLAYAMPATTINAM, PUDHUPATTINAM, PALAYAPALAYAM.

Article 2

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à COLMAR, en trois exemplaires originaux,
le

Le Vice-Président d'Aide et Action

Le Président du Conseil Général

Jacques LEMARECHAL

Le Président de l'Association des Maires

René DANESI

